

16/04/1791

Tourné maire, Baradère, Cloze, sarrat, lacrampe, Peré, Farbin, H Pujo, Blaise Montesquieu

Le bail à ferme de la boucherie de la présente ville a expiré, il est d'utilité publique de le renouveler, il a été apposé des affiches aux lieux accoutumés pour procéder à la ferme. L'adjudicataire sera tenu de fournir du veau de lait et marchand tte l'année à un sol par livre meilleur marché qu'Argelès

La bourregue du cru de lait à commencer du premier septembre prochain sert taxée ...

L'adjudicataire ne pourra ss peine de confiscation débiter de viande de vache qu'elle ne soit vérifiée et taxée

L'adjudicataire ne tiendra qu'un seul état et ne pourra l'établir que chez lui

L'adjudicataire ne pourra introduire de brebis dans les brouils **au quartier appelé Coste** qu'on lui fixe...

L'adjudicataire sera tenu de payer le bail à ferme ds le courant d'octobre au trésorier de la ville

L'adjudicataire sera tenu de fournir caution ... sera tenu de payer les frais de contrôle

20/04/1791

suite aux affiches s'est présenté le sieur **Henry Pujo** pour le bail a ferme pour caution Grégoire Passasse

Accord du présent bail de la veille de Pâques pour un an

24/04/1791

Meilleure offre pour la boucherie, rouvrir les enchères. ; co :parait **Thomas Souberbie** offre 11 sols, **Henri Bandomme** caution négociant

Accordé, annulation précédente offre Pujo Paradis et Passasse

24/04/1791

Depuis qql jours, un arrêté du **Directoire du départe ment des HP** en date du 16/03/1791 somme pour être consacré aux travaux publics du département ...pour la construction, réparation, des routes ...chaussées ou digues..on ne saurait disconvenir que le terr et les habitations mm de la ville ont été mainte fois sur le point d'être dévastée par le **torrent de Lize et du Bastan** qui les environnent qql ql masses de rochers qui tiennent lieu de digue et abritent le terr de la ville en contenant la direction des eaux ont été emportée à la dernière inondation et qu'en conséquences ...**il est indispensable de construire deux digues** pour ns mettre à l'abri ..ne permettent pas qu'on aie recours à la corvée... consacrer cette somme à la construction de la digue

Délibération en ce sens p5

01/05/1791

Mission recouvrement, levée de l'imposition par Henry Lacrampe

somme pour la réparation aux ponts et chemins **conduisant à Héas** et aux montagnes des 3 vics ...Baradère chargé de réclamer un mandat pour cela

Etablir **un médecin et un chirurgien pour les pauvres** en prenant une partie du traitement du premier pour fournir les esmoluments du second

Assemblée des hauts de Gèdre interdite, pareille assemblée ...envoyer l'employé municipal avec qql habitants

2° objet : On ne peut ignorer que **bcp d'abus très oppressifs** pour le peuple se st glissés ds **les actes les plus religieux** ... y porter remède, **soulager le peuple de bcp d'usages que l'intérêt plus que la religion avait établi**

3° objet Etablir une patrouille pour la sûreté et la tranquillité de la ville ...enjoindre ts les aubergistes cabaretiers de dénoncer chaque soir à la municipalité ts les étrangers qui devaient passer la nuit , tte personne non dom ds la ville ss peine amende

4° objet : Recouvrir aux impositions de 1789...Lafèche (collecteur en 1788 et 1789) doit rendre une somme considérable , convocation demain à 8 h

Connaître son état de situation de contribuables de la vallée et communautés 3668 livres

...le rolle de lieve ? p8

27/01/1792

Gradet maire de la ville

Nommer un syndic pour poursuivre les débiteurs spécialement les fermiers de 1786 et 1791

Les comm d'abord le vic du Plan, Esquièze par le ministère d'André cazaux off municipal, de Villenave Soubie, Esterre pour Labit maire, unanimes nomment Coméra dans le zèle, la probité, l'activité lui donnant tous les pouvoirs pour traduire soit devant les corps administratifs soit devant les tribunaux judiciaires, choisir les avoués et les hommes de loi, de les révoquer

Communes Sligos, Cèze, Viscose par el ministère de Jean Pei vergé pour Cèze, Paré Abbadide pour la comme de Viscose, Tarrasa maire pour Sligosidem

03/02/1792

Dans le conseil général de la commune de Lus convoqué en sa forme ordinaire

Rendre le rôle exécutoire...**grande détresse de l'état pour le retard des rentrées des impositions**

Prendre la somme de deux mille nonante livres des mains de Baradère Trou et Henry Lac rampe pour le paiement des contributions

07/02/1792

Délibération pour la division du territoire de la commune **en 6 sections avec nominations de commissaires pour connaître la quantité et la qualité des fonds de différents particuliers**, des obstacles rencontrés à cette opération ... qu'il est difficile de lever , le terre de chaque commune n' a jamais été borné et les propriétés sont **enclavés les unes avec les autres**, de manière à ne pouvoir reconnaître les prop appartenant à une commune que **par l'usage immémorial** ou sont pro des fonds de payer l'imposition qu'on pouvait appeler foncières **telles que le 20° ou la taille** ... à telle ou telle commune , qu'à moins qu'on ne conserve l'ordre constamment suivi il en résulte des **discussions interminables avec** les communes environnantes qui prétendront que plusieurs propriété st sur leur territoire, quoique qu'ils ont constamment à payer les jugements fonciers ds la comme de Uz **A été délibéré que l'impôt foncier n'est point une contribution nouvelle ds la vallée de Barèges** ...on ne peut suivre ss entrer **ds des discussions très dangereuses et très inutiles...**